

La gouvernance participative à l'épreuve de la réalité

21 janvier 2017 | Sam KHEBIZI, Les Têtes de l'Art
Séminaire national de la FFEC

- Mieux vaut une bonne gouvernance « traditionnelle » qu'une mauvaise gouvernance « participative »
- La gouvernance participative ne doit pas créer de flou sur qui décide de quoi, mais doit poser la question de comment se prennent les décisions
- La gouvernance participative ne peut pas être « cosmétique », elle est difficilement « réversible »
- Oui, la gouvernance participative demande du temps, et alors?
- Distinguons l'urgent de l'important!

- Décision égalitaire
- Décision au consensus
- Intérêt général
- Projet collectif
- Valeurs
- Participation bénévole
- Innovation liée à la participation
- Hiérarchie professionnelle
- Délégation de la décision
- Intérêts particuliers
- Leadership individuel
- Actes
- Rémunération des pros
- Consolidation de l'organisation

Elle se met en œuvre au sein de différents espaces au fonction distinctes mais complémentaires:

- 👉 ESPACES D'INFORMATION transparente et pro-active
- 👉 ESPACES DE PARTAGE formes et informels
- 👉 ESPACES DE CO-CONSTRUCTION de projets et d'outils
- 👉 ESPACES DE DECISIONS concertés
- 👉 ESPACES DE QUALIFICATION évaluation et la formation

- Le questionnement coopératif en 2012-2013
- Refonte statutaire en 2013(V3) puis 2016(V4)
- Evolution du modèle économique (50% public, 10% mécénat, 40% autofinancement)
- Création d'un nouveau pôle d'activité (Accompagnement & Mutualisation)
- Prise de conscience de la fonction employeur mais volonté d'associer différemment les salariés
- Règles internes spécifiques aux conditions d'embauches (lutte contre l'emploi précaire)
- Lien permanent avec des chercheurs, des groupes de travail
- Définition de règles de répartition des excédents proche des coopératives
- Inscription de l'association dans le principe des « communs »

- Abandon des droits liés au statut de membre fondateur
- Evolution d'un CA de complaisance à un CA de compétence
- Stratégie de constitution du CA (parité, âge, secteur d'activité, compétence, provenance géographique)
- Instauration d'un droit d'alerte entre Sam & le CA
- Refonte statutaire (V3 et 4)
- Séminaire d'intégration des nouveaux administrateurs
- Mise en place d'un système de référent administrateurs - salariés

- Une panoplie d'outils simple pour gérer la fonction RH (profils de poste complet, process d'intégration en 2 étapes, outils d'évaluation, de pilotage, plan de formation externe et interne)
- Mise en place de 2 séminaires stratégiques annuels
- Règles de rémunérations transparentes et négociées collectivement
- Participation à l'aménagement des espaces de travail
- Présence tournante d'un salarié au CA
- Mise en place de comité de pilotage trimestriel autour de chaque activité

- Difficulté croissante à gérer l'augmentation et la diversification des adhérents
- Assumer les temps formels de l'association
- Mise en place de comité de consultation et d'enquêtes par type d'activités
- Fléchage du budget des adhésions (env. 5 000€) sur la vie associative
- Tentatives infructueuses d'installer un comité des artistes
- Réflexion autour du rôle des outils numériques dans le renforcement de la vie associative et de la place des adhérents

- Approche multi-territoriale
- Formalisation d'un schéma à 4 niveaux
- Mise en place de rencontre inter-équipes
- Adhésion à des réseaux et des groupes de travail
- Systématisation des conventions de partenariats
- Préférence à la mise en œuvre d'actions multi-partenariales
- Dépersonnalisation progressive dans la relation partenaire

- A quel endroit se trouve la décision politique et stratégique?
- Comment éviter les conflits d'intérêts?
- Comment gérer des conflits RH dans le cadre d'une gouvernance participative?
- Quelle place pour les « entrants »?
- Quelle place et rôle du fondateur?
- Quel impact d'une gouvernance participative sur l'emploi?
- Plus d'infos sur le site de l'association

<http://www.lestetesdelart.fr/mediatheque/documents/>

<http://www.lestetesdelart.fr/gouvernance-participative/>

Et si je veux en savoir plus, comment je fais ?

Venez rencontrer l'équipe des Têtes de l'Art !

Comptoir Saint-Victorine,
29 rue Toussaint, 13003 Marseille

Appelez-nous !

Nous sommes là du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h au 04.91.50.77.61

Envoyez-vous un mail :

contact@lestetesdelart.fr

Faites un tour sur notre site web :

www.lestetesdelart.fr

Suivez-vous sur internet !

Newsletter, twitter, facebook

Les Têtes de l'Art sont soutenus par :



Association Loi 1901 | Siret : 405 103 169 00042 - APE 9001 Z
Licence N°2-1058196 et 3-1058197

